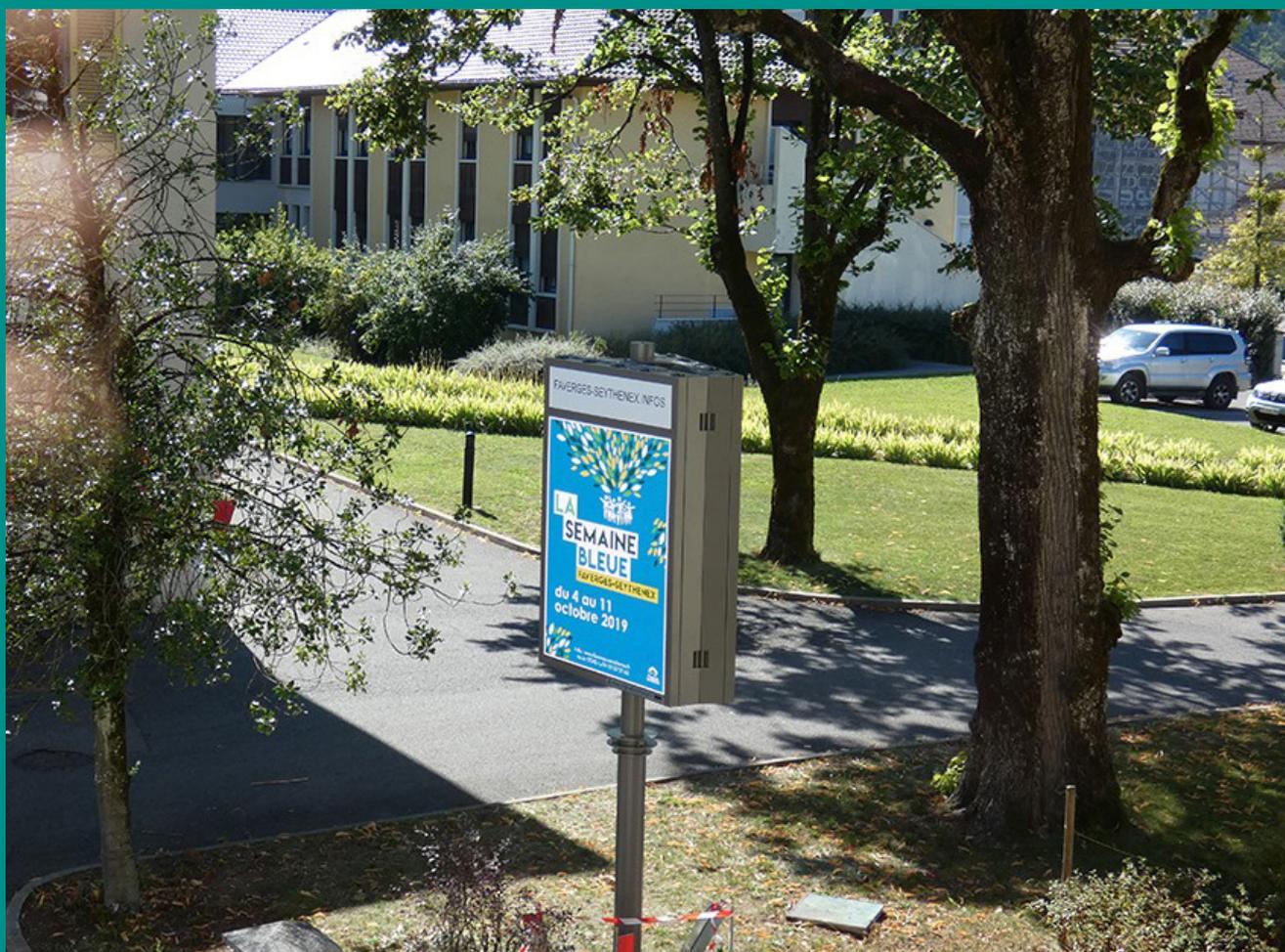




Charte d'utilisation du panneaux lumineux de la Ville de Faverges-Seythenex



Septembre
2020

Le panneau d'affichage lumineux de la Ville de Faverges-Seythenex a pour objectif de diffuser des informations municipales ou associatives, liées à la vie de la commune.

Utilisateurs potentiels :

- Les services municipaux,
- les associations déclarées en préfecture ayant leur siège social à Faverges-Seythenex.

Pour être diffusée, une annonce devra impérativement concerner une manifestation ou un événement dans le domaine culturel, sportif, social, environnemental... ayant un caractère d'intérêt communal et ouvert au public.

Annonces sportives

En ce qui concerne les informations des associations sportives, ne seront acceptés que les messages se référant à des compétitions événementielles à domicile.

Sont exclus de ce cadre :

- Les messages d'ordre privé,
- Les messages à caractère purement commercial,
- Les messages internes à une association ou réservés à ses seuls membres (exemple : la tenue d'une assemblée générale),
- Les messages ne présentant pas un intérêt communal affirmé,
- Les voyages,
- Les informations à caractère politique, syndical et culturel,
- Les messages provenant de structure politique, culturelle, syndicale,
- Toute forme d'expression incompatible avec les valeurs républicaines, contraire aux bonnes mœurs et/ou susceptible de troubler l'ordre public.

Régulation

La Ville de Faverges-Seythenex se réserve un droit prioritaire ou même exclusif dans la diffusion des informations. Elle reste seule juge de l'opportunité de la diffusion des messages qui lui sont proposés et se réserve le droit de raccourcir, modifier ou refuser les messages (en cas d'urgence, pour des raisons de lisibilité, de pertinence...).

La Ville de Faverges-Seythenex ne pourra être tenue responsable du contenu des messages et des conséquences liées à leur interprétation.

Transmettre une demande de publication

Les demandes doivent être adressées au service communication de la mairie de Faverges-Seythenex, au moins 15 jours avant la manifestation. L'annonce doit comporter les informations essentielles à la promotion de la manifestation : qui, quoi, quand, où.

Il est possible de joindre une affiche en format JPEG ou PDF, de qualité suffisante (taille : au moins 1 Mo) et si les caractères sont suffisamment grands.

La demande de parution peut être envoyée :

- par mail à location.salle@faverges.fr ou à com@faverges.fr
- en déposant une demande écrite à l'accueil de la mairie
- par courrier à :

Mairie de Faverges-Seythenex
Service communication
98 rue de la République
74210 FAVERGES-SEYTHENEX